



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 11 JUIN 2019

Consultation publique tenue au Pavillon de la biodiversité le mardi, 11 juin 2019 à 18 h, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Mario Perron et Mario Arsenault.

Sont absents madame et monsieur les conseillers André Camirand et Johanne Di Cesare.

Monsieur Benoît Larivière, directeur adjoint et chargé de projets en urbanisme et en aménagement du territoire, monsieur Pierre-Marc Bruno, coordonnateur d'urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1619-19

Monsieur Benoit Larivière, directeur adjoint et chargé de projets en urbanisme et en aménagement du territoire, explique d'abord aux personnes et organismes présents les objets du projet de règlement numéro 1619-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone M-521 à même une partie de la zone MS-602 et d'ajouter dans la zone M-521 l'usage « Habitation multifamiliale de 4 logements ».

Ce dernier explique plus en détail la teneur du règlement et fait une présentation visuelle. Il mentionne également que la grille des spécifications contient une coquille. La note particulière 10) doit faire référence à la classe d'usage H-3 et non H-4.

La greffière mentionne que le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire soit les articles 1 et 2.

Elle explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1620-19

Monsieur Benoit Larivière, directeur adjoint et chargé de projets en urbanisme et en aménagement du territoire, explique d'abord aux personnes et organismes présents les objets du projet de règlement numéro 1620-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier certaines normes liées à l'affichage, d'abroger un article traitant de dispositions relatives à un cours d'eau canalisé, d'apporter une modification à la liste des matériaux nobles et d'autoriser les remises comportant un (1) seul versant de toiture.



No de résolution
ou annotation

Ce dernier explique plus en détail la teneur du règlement et fait une présentation visuelle.

La greffière mentionne que le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière